



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE

Paris, le mardi 29 mars 2005

Groupe enseignement général

Capitaine de corvette
Laurent Sudrat
Groupe B1

Fiche de stratégie

OBJET : sujet n° 5

L'Europe est-elle condamnée à n'avoir qu'une stratégie de sécurité ou peut-elle avoir une véritable politique de défense ?

P. JOINTE(S) : /

Bien que consensuelle, une stratégie de sécurité est en elle-même une gageure pour l'Europe, qui peine à fédérer des moyens pourtant conséquents ; quant à l'ambition supérieure d'une véritable politique de défense, vecteur de puissance, cette idée divise encore les Européens. Noble objectif, certes balbutiant, mais qui sera demain porté par le souffle irrésistible d'une Europe puissance en devenir. Toutefois, pour un tel projet, « *Il y a très loin de la velléité à la volonté, de la volonté à la résolution, de la résolution au choix des moyens, du choix des moyens à l'application* ». ⁽¹⁾

La fin de la menace soviétique et l'affirmation croissante de l'*ubris* américaine placent l'Europe face à ce dilemme : assurer uniquement sa sécurité, en protégeant prioritairement sa prospérité économique et ses populations dans un réflexe obsidional, notamment en intervenant ponctuellement, parcimonieusement, là où ses intérêts sont directement et concrètement menacés, ou devenir un acteur politique majeur, par la détention de la puissance et la volonté de l'employer. Aujourd'hui, les Européens semblent enfin déterminés à doter l'Union des moyens d'action nécessaires à une Europe puissance. Mais une politique de défense se construit lentement, et passe par l'étape transitoire de la stratégie de sécurité, préalable dimensionnant qui ne lui est pas antinomique.

L'Europe, entre l'utopie de la superpuissance et la menace de l'impuissance

La défense européenne est l'un des plus anciens projets dans l'histoire de la construction européenne. Mais, après l'échec de la Communauté européenne de défense (CED), en 1954, la sécurité de l'Europe a été assurée dans le cadre de l'OTAN, sous l'égide des Etats-Unis. L'Europe peut-elle développer une véritable politique de défense, et non se

¹ Paul de Gondi, Cardinal de Retz, *Mémoires*

cantonner à sa seule sécurité ? Une puissance militaire imposante, efficace et souple d'emploi dotera-t-elle demain l'Europe de son « *Ultima ratio regum* » ⁽²⁾ ? Habités à jouer les supplétifs de l'armée américaine, les Européens savent bien que l'Europe unie peut acquérir les capacités majeures et autonomes de maîtrise des conflits, moyennant l'effort de l'abandon de certains pans de souveraineté nationale, et par la lutte contre les redondances capacitaires. Il s'agit donc de rationaliser « l'armée européenne ». Cette construction théorique achoppe sur l'absence de politique globale unifiée : la stratégie ne peut être qu'au service de la politique.

Encore cette « *stratégie de sécurité* » a-t-elle le grand mérite d'exister : considérons-la comme l'art de combiner des moyens d'origine diverse (diplomatique, militaire, économique) en vue de réaliser une politique d'ensemble, garantir la sécurité de l'espace européen, incluant celle de ses approvisionnements et de ses flux. Cette acception fait apparaître avec évidence qu'une telle stratégie est indispensable, et que nul n'en contesterait la nécessité. Mais cette définition n'a d'autres ambitions que techniques, tout comme le préfet d'un département est responsable de la police administrative sur son territoire. Des moyens de coordination et de mutualisation des forces permettront aisément à une Europe soucieuse de sa sécurité d'atteindre cet objectif.

Les grands principes de cette stratégie peuvent être la liberté d'action, la concentration des efforts, l'économie des moyens. Servis par la supériorité technologique, cette stratégie de sécurité doit mettre en œuvre une panoplie complète de moyens matériels et humains, et s'attacher à sécuriser les espaces terrestres, aériens et maritimes de l'Europe.

Ainsi, la stratégie consiste à imaginer l'action et la décliner pour atteindre l'objectif.

La politique, c'est aussi vouloir l'action.

Car l'Europe doit être capable d'agir, et non seulement de réagir.

Pour cela, il lui faut forger un projet commun, et désirer non seulement pérenniser ses modèles social et économique, mais aussi aller de l'avant, transmettre des valeurs, promouvoir son héritage. Il convient pour elle de parler d'une seule voix sur la scène internationale, ce qui sera peut-être possible à l'avenir, quand l'idée fédérale aura conquis les esprits, au prix d'un abandon déchirant des souverainismes.

Le projet de Constitution pour l'Europe crée un ministre des Affaires étrangères de l'Europe sans affaires étrangères - *in partibus* en somme ! -, sans dessiner la perspective d'une politique étrangère cohérente et prospective. Celle-ci doit pourtant précéder, ou plutôt accompagner, l'élaboration d'une politique de défense, dont elle est consubstantielle.

Cette ligne directrice doit conduire l'Europe vers sa destinée d'acteur majeur, entre le phantasme de l'omnipotence et la réalité crue des intérêts catégoriels, source d'impuissance géostratégique.

La politique de défense de l'Europe, des incantations à l'action

La feuille de route de la politique de défense de l'Union européenne faisait figure d'éternel palimpseste, mais des progrès tangibles ont été réalisés en quelques années.

Une politique de défense nécessite à la fois la volonté et les moyens d'agir. L'Europe disposera-t-elle demain de ces deux attributs de puissance ?

Le 17 juin 1997, la signature du traité d'Amsterdam (entré en vigueur le 1^{er} mai 1999), prévoyait le développement de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), avec nomination d'un haut représentant. En décembre 1998, au sommet franco-britannique de Saint Malo, une impulsion décisive à la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) a été donnée, car pour la première fois était trouvé un accord sur la nécessité de doter l'Union européenne d'une capacité d'action autonome à gérer des crises.

Pour se doter d'une réelle autonomie de décision et d'action, les Européens doivent se dégager de la tutelle américaine. Or les Etats-Unis militent pour le refus des « trois D » : le découplage (entre l'Europe et les Etats-Unis), la duplication (des structures de l'OTAN), et la discrimination (entre alliés appartenant ou non à l'Union européenne). Pour prendre son envol, l'Europe doit déjouer ces arguties américaines. La capacité à assurer des actions

² « *dernier argument des rois* », devise gravée sur les canons de Louis XIV

armées au sens des missions de Petersberg ⁽³⁾, par l'emploi de forces correspondant à « l'objectif global » ⁽⁴⁾ défini lors du Conseil européen d'Helsinki, en 1999, constitue un beau défi.

La PESD illustre la capacité des Européens à construire leur avenir « par le bas », dans un domaine pourtant sensible et considéré comme régalien. L'Europe puissance se fera à ces conditions, par agrégat autour du noyau dur de quelques pays motivés et dotés d'équipements ad hoc. Mais les divergences sont réelles : même si tous les Etats européens souscrivent au projet d'une défense commune, en réalité un certain nombre d'entre eux affiche sa neutralité (Autriche, Finlande, Irlande, Suède) et le Danemark s'est mis en réserve de toute décision touchant à la défense. Cependant, l'Union européenne a récemment prouvé sa capacité à agir dans des crises de moyenne intensité (en Macédoine et en République démocratique du Congo), ce qui est de bon augure.

Mais, au-delà de cet outil et des procédures associées, c'est d'une volonté politique commune que doit venir l'impulsion salvatrice : les forces armées de l'Europe seront employées pour défendre des causes européennes.

De la nécessité d'une stratégie maritime pour la politique de défense de l'Europe

Il ne s'agit plus pour l'Europe de devoir subir brutalement et soudainement un choc frontal à l'est. Son territoire n'est plus directement menacé. Certes, il faut pourtant préserver l'outil de dissuasion, le moderniser, lui conserver sa crédibilité, et l'incorporer à la panoplie commune. La composante sous-marine des forces stratégiques européennes le permettra.

Mais il faut aussi à l'Europe une capacité à porter au loin les instruments d'une politique active et réactive de prévention et de contrôle des crises là où elles menacent sa sécurité, et là où l'exigence d'humanité lui impose d'intervenir.

La marine retrouve là une fonction déterminante : l'Europe est une puissance navale, et la première puissance maritime mondiale, notamment par ses espaces maritimes et ZEE.

La stratégie maritime offre aux Européens une chance de développer un instrument naval adapté à une Europe très largement ouverte sur le large, et dont les opérations militaires interarmées nécessiteront de maîtriser la projection de forces et de puissance de la mer vers la terre, en zone littorale, mais aussi de sécuriser les voies d'approvisionnement mondiales, essentiellement maritimes.

Cela sera aussi l'occasion pour les marins européens de s'impliquer davantage dans le contrôle des approches maritimes européennes, dans des missions de service public en mer, ou dans des missions de lutte contre les diverses formes de criminalité et de trafics que le statut de liberté des espaces maritimes favorise.

Ainsi, dans un contexte géostratégique profondément renouvelé, l'Europe redécouvre que sa géographie et son économie sont profondément et naturellement maritimes. Attirés par l'air du grand large, les Européens y trouveront le moyen de s'unir pour porter de grandes ambitions.

Conclusion

« A la guerre la force morale plus que le nombre décide de la victoire » ⁽⁵⁾

C'est dans ses ressources morales, ses valeurs, son identité, que l'Europe trouvera le socle de sa politique de défense : ni repli identitaire, ni protectionnisme, ni simple défense frileuse d'intérêts mercantiles, mais affirmation décomplexée d'une puissance stabilisatrice à vocation mondiale, assumant sans réticence son devoir d'influence voire d'ingérence, en partenaire autonome, voire en concurrent respectable des Etats-Unis.

La politique de défense de l'Europe est en gestation ; du cocon protecteur et fondateur de la stratégie de sécurité des débuts, la chrysalide de la puissance naîtra.

³ Missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants ; missions de maintien de la paix ; missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris les opérations de rétablissement de la paix.

⁴ Déployer jusqu'à 60 000 hommes, dans un délai de 60 jours, pour une durée de mission d'au moins 1 an, avec la logistique et les moyens appropriés de soutien aérien (400 avions de combat) et naval (100 bâtiments) et des capacités propres de commandement, de contrôle et de renseignements.

⁵ Napoléon, au Maréchal Bessièrès, avant le combat de Landshut sur l'Isar, 1809